

A mon avis, très peu de commissions royales se sont mises ou ont été mises dans cette situation. Dès le début, j'ai critiqué le nombre de membres qu'on a désignés à la commission. Il y a dix ans, une commission royale comprenait un noyau de trois membres. La composition de cette commission-ci a été plus considérable, et on a placé sur le dos de ses membres un fardeau presque impossible à porter depuis qu'ils se sont mis à la tâche. On peut difficilement s'attendre à des rapports logiques et bien conçus de la part d'un groupe aussi hétéroclite de membres. J'ignore si la commission va présenter des rapports minoritaires. C'est, à mes yeux, mal utiliser une commission royale. Son rapport et l'usage que le gouvernement entend en faire, c'est-à-dire s'en servir pour résoudre un problème, ne peuvent qu'avoir un caractère provisoire, puisque manifestement cette commission, contrairement à celle d'il y a dix ans, n'a pas abordé toute la gamme des problèmes de transport et de chemin de fer. Quiconque examine l'ancienne commission royale ne peut qu'admettre que ses rapports majoritaire et minoritaire, ainsi que les mémoires spéciaux dressés par M. Angus et M. Innis, donnaient des problèmes ferroviaires d'alors une idée et un aperçu qui furent de la plus grande utilité pour tous. Je ne vois pas comment la présente commission royale peut en faire autant.

J'aimerais faire remarquer que nous affronterons dans un mois ou un mois et demi la crise ferroviaire la plus grave de notre histoire et que sa solution semble dépendre entièrement du rapport de cette commission royale. Quand, au début de décembre, le bill sur la continuation de l'exploitation était à l'étude, le premier ministre a dit qu'entretiens les négociations se poursuivraient et que tout serait fait pour sortir de l'impasse. En fait, du moins selon les syndicats, aucun progrès n'a été réalisé. En pratique, les négociations pour le moment sont au point mort. Les chemins de fer restent fermement sur les positions qu'ils ont adoptées en décembre dernier et les syndicats font de même. Pour autant que nous le sachions, le gouvernement attend depuis tout ce temps-là le rapport provisoire de la Commission royale qui n'a pas encore été soumis. A mon sens c'est là une méthode d'attentisme à l'égard d'une question nationale à laquelle on ne s'attendrait pas de la part d'un gouvernement qui a eu trois ans pour examiner les problèmes de transport.

Nous ne pouvons rien faire dans les circonstances pour manifester notre mécontentement ou la piètre opinion que nous avons de cette façon d'aborder les problèmes de transport. Cependant, j'estime que notre parti

[M. Fisher.]

devrait exprimer dès maintenant sa quasi-consternation devant le problème qui va se poser à nous avant six semaines dans le domaine des transports et devant le manque absolu d'indices sur la façon dont nous allons nous tirer raisonnablement de cette impasse.

M. le président suppléant: Le crédit 720 est-il adopté?

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, à mon avis, l'honorable député de Port-Arthur a bien établi la nécessité d'une déclaration du ministre qui, comme il l'espère, élucidera un peu cette situation très grave et en réalité infiniment dangereuse. Autant que nous le sachions, les relations entre les chemins de fer et les travailleurs sont complètement gelées. Si tout est arrêté, c'est sans doute parce qu'on nous a dit que rien ne peut être fait avant que la commission royale d'enquête ait présenté un rapport où figureraient des recommandations susceptibles d'aider à régler cette question.

Comme vient de le signaler mon honorable ami, il s'agit bien d'une commission royale d'enquête qui, nous a-t-on dit, ne devait pas s'occuper de cet aspect particulier. Nous sommes donc justifiés de demander au ministre si la commission royale a été chargée, depuis lors, de cette question, afin qu'elle puisse soumettre des recommandations ou des propositions susceptibles d'aider à résoudre la situation à laquelle nous devons de nouveau faire face le 15 mai prochain, je crois. Voilà donc pour la première question. Voici l'autre: ce rapport provisoire, le premier qui nous a été promis pour le début d'avril—et le premier ministre en a parlé dans la déclaration qu'il a faite l'autre jour—pourrait bien être simplement un rapport d'activité. Nous n'en savons rien. Il serait très utile que nous soyons assurés que ce premier rapport ne sera pas uniquement un rapport officiel d'activité, mais qu'il contiendra des dispositions, des recommandations ou des propositions dont ce groupe ressentira les effets, et qui pourront aider à éviter une grève éventuelle qui paralyserait tout, le 15 mai, date où la mesure législative adoptée en décembre dernier pour prévenir une telle grève deviendra périmée.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, le comité est parfaitement au courant du mandat de cette commission royale. Elle a été chargée d'enquêter sur les injustices du trafic-marchandises. D'autres questions lui ont été aussi soumises, notamment celle de savoir s'il serait possible d'assurer un régime de transport ferroviaire plus économique et plus efficace, dans quelle mesure, s'il y a lieu, la loi sur les chemins de fer devrait prévoir que l'actif et les recettes des compagnies de